

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 23276

(54) Protection collective contre les chutes de hauteur.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 G 21/32, 1/26.

(22) Date de dépôt..... 27 octobre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 17 du 30-4-1982.

(71) Déposant : LETOUBLON Michel, résidant en France.

(72) Invention de : Michel Letoublon.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

2492871

La présente invention concerne les dispositifs anti-chute permettant de protéger les travailleurs du bâtiment lorsque ceux-ci exécutent des travaux en élévation et plus particulièrement, de couverture.

Parmi les dispositifs, de ce type, connus, il existe soit des modèles nécessitant la dépense d'un nombre important de tuiles pour leur fixation soit des systèmes par pinces qui ne peuvent s'adapter qu'à des cas très particuliers. Il existe également un modèle utilisable uniquement pour les travaux neufs qui prend son amarrage, soit dans le mur, soit sur des pièces spéciales servant de fixation au chéneau.

La protection, selon l'invention, supprime ces inconvénients : elle comprend un dispositif de fixation composé d'une platine sur laquelle se fixe une structure courbe permettant de s'équilibrer, en cas de sollicitation et de façon à ne transmettre à l'appui plus qu'un effort vertical (fixation axiale ou par rotule).

Selon une variante, on peut envisager toute autre forme géométrique ramenant le centre de gravité à l'appui. Dans tous les cas, la forme est telle qu'en cas d'efforts dus à la sollicitation de cette protection, il se produit un balancement de l'ensemble qui vient en butée, soit contre le voileage, soit contre le mur de façade.

Ce dispositif peut être complété par une partie mobile ou amovible permettant de réhausser la hauteur protégée.

Ce support de protection peut être associé soit à des filets ou grillages formant une surface de recueil soit, éventuellement, à des planches ou barres métalliques faisant office de garde-corps.

Le dessin annexé est une vue de profil du dispositif dans sa forme courbe.

Tel qu'il est représenté, le dispositif comporte une platine (1) maintenue, sur les parties solides de l'ouvrage, à l'aide de vis, pointes (2) ou tout autre moyen tel que cavalier venant s'emboîter sur une pièce en saillie (exemple : fermette), ou sur des consoles spécialement prévues pour recevoir la platine servant de support au dispositif. La semelle de cette platine peut être inclinée ou horizontale (3) ayant un profil antidérapant.

Sur cette platine, sont fixés, à plat ou inclinés, deux guides percés (4) pour la fixation sur un axe (5) de l'ossature courbe (6) qui peut être réhaussé au moyen d'une partie mobile ou articulée (7) munie de dispositifs permettant l'accrochage de filets (8) ou de garde-corps (9).

Deux principaux cas d'utilisation peuvent être envisagés :

- Soit, comme cela est indiqué sur le dessin, le support est associé à un filet ou toute autre surface de réception formant une surface de recueil.

5 - Soit, en variante, avec des réhausse mobiles ou amovibles reliées entre elles par des lisses, sous-lisses et plinthes, de façon à former un garde-corps et par conséquent, éviter la chute.

REVENDICATIONS

1.- Dispositif de protection contre les chutes du personnel travaillant principalement sur des toitures. Dispositif devant être fixé en bordure du vide et dont le point d'appui est fixé au-dessus de son centre de gravité.

2.- Dispositif, selon la revendication 1, caractérisé par le fait 5 qu'il se compose d'éléments en forme d'arc dont l'une des extrémités repose sur un appui en rotule qui ne transmet au support, en position de repos, qu'une force verticale.

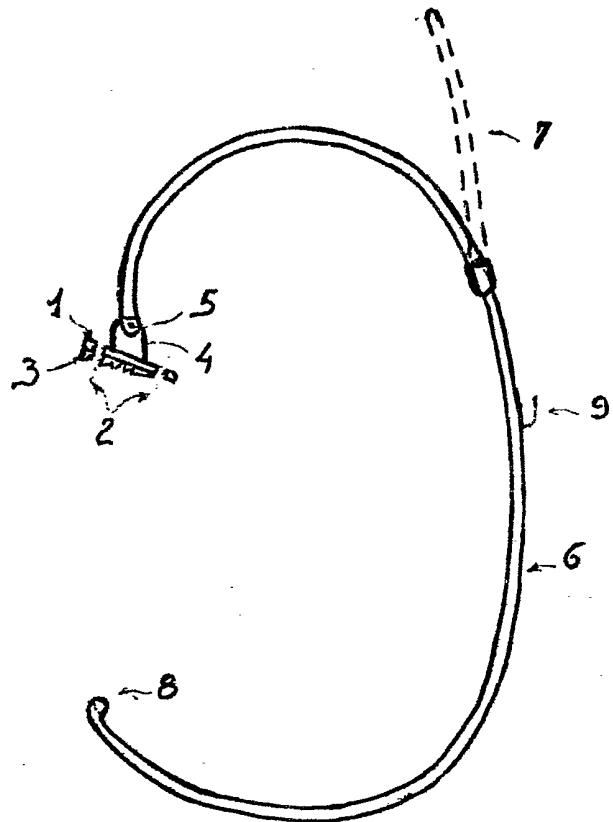
3.- Dispositif, selon les revendications 1 et 2, caractérisé par 10 le fait que les éléments sont réunis entre eux, soit par un plafond et des garde-corps rigides, soit par un filet qui épouse la forme enveloppante des éléments.

Le dispositif, objet de l'invention, peut-être utilisé pour tous travaux en élévation, dans les Industries du Bâtiment, de la Métallurgie, des Travaux Publics.

15 Des applications, particulièrement intéressantes, peuvent être faites dans le cadre de son utilisation, pour la réfection ou la construction de tout type de couverture quelle que soit la pente et quel que soit le forget du toit.

1/1

2492871



2492871

PL II 2

